

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h30 sous la présidence de M. Nourrisseau, Maire.

Mesdames Brusson, Coudert et Calvet, Messieurs Nourrisseau, Binette, Bredier, et Dubois étaient présents.

Excusés : Messieurs Foucault (procuration à Mme Coudert) et Polla (procuration à Mme Brusson).

Secrétaire de séance : Mme Calvet.

⇒ Adoption du procès-verbal de la réunion précédente

Le compte-rendu de la précédente réunion, ne soulevant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

⇒ Présentation de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes

La Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine a rendu un avis le 31 mai 2022 par lequel elle a formulé des propositions pour le règlement par la préfète de la Creuse du budget primitif de l'exercice 2022 de notre commune. La préfète a suivi cet avis et réglé le budget qui dès lors est devenu exécutoire. En application de l'article L 1612-19 du Code général des collectivités territoriales, cet avis est porté à la connaissance de l'assemblée délibérante.

⇒ Règles de publicité des actes à compter du 1^{er} juillet 2022

Monsieur le Maire indique que dans les communes de moins de 3500 habitants, à défaut de délibération avant le 1^{er} juillet 2022, les actes de la collectivité seront obligatoirement publiés sous forme électronique. Cette publicité peut s'opérer selon trois modalités : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. Les membres du Conseil municipal optent à l'unanimité pour une publicité par voie d'affichage.

⇒ Création d'un Point d'Apport Volontaire (PAV) à la Brousse

Monsieur le Maire propose de créer un nouveau PAV intercommunal des déchets issus du tri, au carrefour du village de la Brousse et de la route de la Bussière et présente la convention de mise à disposition de ce terrain communal. La réalisation de la plateforme (dalle béton ou tout venant) et l'entretien du site seront à la charge de la commune. Cette proposition sera à l'ordre du jour du conseil communautaire du 12 juillet prochain. Les membres du Conseil municipal acceptent cette création à l'unanimité.

⇒ Demandes de subvention associations

Suite à la réception de plusieurs demandes de subvention, le Conseil municipal décide d'accorder pour l'exercice 2022 :

- | | |
|---|-------|
| ➤ Club de pétanque du Compeix (M.Bredier n'a pas pris part au vote) | 350 € |
| ➤ Jeunes sapeurs-pompiers Bourganeuf | 50 € |
| ➤ Radio Vassivière | 50 € |
| ➤ Télé Millevaches | 100 € |
| ➤ Mécénat JA canton Gentioux La Courtine | 50 € |
| ➤ Loisirs Animations (M.Dubois n'a pas pris part au vote) | 350 € |
| ➤ FNACA Royère de Vassivière | 200 € |
| ➤ Autour du Cantou | 350 € |

⇒ Participation voyages scolaires

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée municipale d'un courrier du Collège Jean Picart Le Doux de Bourgneuf qui sollicite une aide financière pour l'organisation de voyages scolaires en Auvergne et en Bretagne. Six enfants de la commune participent à ces sorties. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'attribution d'une participation de 50 € par élève.

⇒ Devis modification chambre de pousse en chambre froide (boulangerie)

Il y a deux chambres de pousse dans la boulangerie du Compeix : une en négatif et une en positif. M. Merceron souhaite que la chambre de pousse en positif soit modifiée en chambre froide et que ce soit pris en charge par la commune. L'entreprise Semap a transmis en mars un devis d'un montant de 928,32 € TTC. La proposition est acceptée à la majorité (pour : M. Binette, Nourrisseau, et Foucault, Mmes Brusson, Calvet et Coudert ; contre : Messieurs Bredier, Dubois et Polla).

⇒ Devis clôture bois du terrain à l'entrée du village de Gioux

Ce point a déjà été évoqué. M. Binette et Mme Calvet estiment que cette dépense est élevée, pour empêcher un agriculteur de se garer. M. Binette explique que sans rambarde, l'entretien serait plus facile, et préfère l'installation de panneaux d'interdiction de stationner. Le devis réactualisé de BigMat s'élève à 1619,58 € TTC. M. Nourrisseau n'est pas contre la mise en place d'une clôture mais regrette que ce soit pour régler des conflits de voisinage. M. Bredier pense quant à lui qu'il s'agit d'embellir et entretenir l'entrée du village. Mme Brusson indique par ailleurs que la sortie du bourg de Saint Pierre est très moche, qu'il faudrait faire un aménagement pour la rendre plus jolie. Mme Calvet lance l'idée d'embellir chaque année un village de la commune. Les élus acceptent de mettre en place une clôture en bois, un devis précis sera demandé à espace émeraude. A réception, les élus se mettront d'accord sur le fournisseur retenu.

⇒ QUESTIONS DIVERSES

- Le ramassage des encombrants s'effectuera la semaine du 19 au 23 septembre 2022, sur inscription.
- Deux dégâts des eaux ont eu lieu dans les deux appartements situés au-dessus de l'auberge. Un devis de 1375 € TTC par logement a été obtenu pour refaire la tuyauterie cuivre en plafond en tubes multicouches.
- L'entreprise Barbarin a remis en mairie trois devis
 - Déplacement de la lampe devant la salle des associations (219,49 €)
 - Eclairage du terrain de pétanque (10 076,16 €)
 - Radar pédagogique pour la Brousse (9 818,40 €). L'UTT devrait installer un système de comptage et vitesse des véhicules.
- Une entrevue avec M. et Mme Riou est prévue le vendredi 08 juillet à 18h30 en mairie, suite à leur demande d'achat du chemin communal.
- M. Binette indique que M. Riffaud de la Colas ne répond pas à ses sollicitations pour venir terminer/refaire les travaux de voirie commandés l'an passé.
- Le Pont de Moulinier menace de s'écrouler, il convient de le consolider rapidement.
- M. Bredier aimerait au titre des projets de travaux 2023 que le terrain situé au-dessous du terrain de pétanque au Compeix soit aménagé pour le rendre plus fonctionnel. Il évoque aussi l'idée d'une borne de recharge électrique ou une aire d'accueil de camping-car. Il déplore le manque d'entretien de la parcelle du lotissement appartenant à la famille Bonnal.
- M. Dubois demande si des devis pour des panneaux d'affichage supplémentaires ont été demandés.
- Mme Brusson fait un bref retour sur sa participation au Copil transfert des compétences eau et assainissement en lien avec la communauté de communes.
- Mme Calvet évoque le Noël des enfants 2022 : faut il rester sur un cadeau de 60 € et un gouter ou bien revenir à 40 € et chercher un spectacle ? M. Nourrisseau émet

l'idée de faire un bon cadeau pour la rentrée scolaire aux jeunes de la commune toujours en étude. Il faudra également discuter du choix de fournisseur des colis des Aînés. Autre point à aborder : faut-il retarder l'âge des bénéficiaires du colis à 68 ans (65 ans actuellement) ?

La séance est levée à 20h40.